



Ministère de la culture,
de l'environnement,
de l'artisanat et de l'énergie,
*en charge de la promotion des langues
et de la communication*

**La gestion des ressources naturelles de la Polynésie française
Le projet de classement de la ZEE polynésienne
en la plus grande aire marine gérée au monde (Tai nui atea)**

vendredi 1^{er} décembre 2017

1- Le projet de classement : historique

2009 et 2013

M. Tearii Alpha, alors Ministre de la Mer, propose en Conseil des Ministres le classement de la ZEE en aire marine protégée

2014

Lors de la conférence internationale de Guadeloupe en octobre, lors du congrès des parcs naturels de Sydney en novembre, la Polynésie française a relancé l'idée d'un classement de la ZEE en **aire marine gérée**

Décembre 2015

Lors de la COP21 à Paris, le président du pays annonce officiellement le projet de classement de la totalité de la ZEE en aire marine gérée

Janvier 2016

Lors de la conférence maritime, le projet de classement de la ZEE est annoncé officiellement par le ministre de l'environnement aux forces armées en Polynésie

Septembre 2016

Lors du sommet du Pacifique sur l'océan à Hawaii, le projet de classement de la ZEE est annoncé par le Président Edouard Fritch.

2 - Des efforts de gestion des espaces marins et terrestres depuis 1952

La Polynésie française compte **50 espaces classés** au titre du code de l'environnement selon 6 catégories de classement : 3 réserves naturelles, 1 zone de nature sauvage, 2 parcs territoriaux, 13 monuments naturels (grottes, cascades), 12 aires de gestion des habitats, 10 paysages naturels et 9 aires protégées de ressources gérées + **1 classement au titre de l'UNESCO**

1952 : classement des premières grottes, cascades et paysages remarquables

Dans les années 60 et 70, classement des lagons et des motus

A partir des années 1980, classement des premiers parcs terrestres

Les sites se répartissent surtout aux Iles de la société mais également aux Marquises et aux Tuamotu

Les plus célèbres :

2 baies aux Marquises (baie de Hohoi et baie des vierges) classées en 1952

Les réserves intégrales de Scilly Bellinghausen et Taiaro classées en 1971 et 1972

Le sanctuaire marin de baleines, requins et tortues depuis 2002

La réserve de biosphère de Fakarava depuis 2006 (UNESCO)

Le sanctuaire marin porte sur l'ensemble de la ZEE, soit 5 millions de km²

Depuis 2012, **toutes les espèces de requins** sont protégées et interdites à la pêche

Quelques exemples parmi les 50 espaces protégés :



3 – La gestion des espèces marines emblématiques

La Polynésie française dispose d'un plan de gestion des espèces marines emblématiques 2013 - 2017 : tortues marines, requins et mammifères marins

Objectifs

Conserver les espèces marines emblématiques et leurs habitats conformément aux traditions des peuples insulaires

Actions principales pour la protection des tortues marines

Etudes des sites de pontes et aires d'alimentation

Marquage des tortues marines avec la population et suivi satellitaire

Etudes génétiques et étude de répartition des espèces

Création d'un réseau de référents locaux

Actions principales pour la protection des mammifères marins

Programme de suivi : génétique, biologie, chant des mammifères marins

Encadrement du Whale watching : approche, impacts et bénéfices

Création d'un réseau de référents local polynésien

Création d'un réseau d'échouage

Actions principales pour la protection des requins

Inventaire des différentes espèces

Suivi des prises accessoires en matière de pêche

4 – Une pêche exemplaire au niveau régional

Les ressources hauturières de la zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française sont réservées aux **navires de pêche polynésiens** depuis le début des années 2000

Aucune licence de pêche pour les navires étrangers

Des méthodes de pêche non destructives

Pêche uniquement à la palangre dérivante

Interdiction de la pêche à la senne tournante, au filet maillant et au chalut de fond

Exploitation de 60 % de la ZEE polynésienne

Un des rares stocks de thonidés qui ne souffre pas de surpêche

Une production annuelle de 6 000 tonnes

Une production qui pourrait être doublée sans porter atteinte au stock halieutique

Volume admissible de capture du thon obèse (*thunnus obesus*) fixé à 2 000 tonnes par an

Suivi des prises accessoires : oiseaux marins, tortues, requins

Ainsi, peu de gens le savent

La Polynésie française dispose du plus grand **sanctuaire marin des mammifères marins** de la planète depuis 2002

La Polynésie française dispose depuis 2016 de 50 espaces protégés et a commencé ses efforts de gestion en 1952, les espaces marins sont classés depuis 1971. Cela fait **64 ans d'expérience** de gestion d'espaces naturels.

La Polynésie française dispose d'une **pêche exemplaire** au niveau régional, elle réserve la ZEE aux flottilles polynésiennes depuis 2000, la pêche à la senne tournante est interdite, c'est l'une des rares zones de pêche qui ne souffre pas de la surexploitation des ressources thonières

Notre projet : avoir la plus grande aire marine gérée au monde

Lors de la COP 21 à Paris en décembre 2015, le Président de la Polynésie française annonce le projet de classement de la ZEE polynésienne en aire marine gérée (AMG)

Lors du sommet du Pacifique sur l'océan à Hawaii en septembre 2016, le Président Edouard Fritch réaffirme la volonté de classement de la ZEE polynésienne en AMG.

Premier enjeu : communiquer sur la politique de gestion des ressources et des espaces maritimes polynésiens au niveau régional et international

Cette ambition régionale et internationale s'appuie sur :

- Une collaboration entre les pays polynésiens ou du Pacifique pour la gestion des sanctuaires marins et des espèces marines emblématiques migratrices ;
- Un échange d'expérience et d'expertise pour la gestion des ZEE de ces mêmes pays ;
- Le renforcement des liens entre les leaders polynésiens pour former un « grand pays océanique » et peser dans les négociations internationales.

Second enjeu : une meilleure gouvernance de l'existant

Il s'agit de consolider et d'améliorer les outils de gestion existants, **en privilégiant la qualité de gestion**

Il ne s'agit pas de classer toujours plus d'espaces marins mais de mieux gérer ceux déjà classés

Il s'agit de mettre en cohérence des outils de gestion de la pêche et de l'environnement.

Le projet d'aire marine gérée « Tai nui atea » : Les orientations de gestion

Préserver, maintenir en bon état de conservation le patrimoine naturel marin

Valoriser et développer les activités de pêche durable

Développer les activités marines durables basées sur une exploitation raisonnée des ressources vivantes, minérales ou énergétiques de la mer

Améliorer la connaissance par la recherche ou les systèmes de savoirs traditionnels

Développer une coopération politique et technique avec les pays voisins pour une protection commune de l'espace maritime et de ses ressources naturelles

Contribuer au rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique, dans l'ensemble territorial français, européen et à l'international

Le contenu de « Tai nui Atea »

La Polynésie française a déjà des outils de gestion existants sur la ZEE et crée une aire marine gérée qui dispose déjà d'un contenu.

A l'issue du classement, deux plans de gestion seront adoptés conjointement :

- le plan de gestion des espèces emblématiques (cétacés, requins, tortues, oiseaux...);
- le plan de gestion de la pêche hauturière.

Ces plans de gestion fixeront des objectifs de gestion, en conformité avec les orientations de gestion de l'aire marine gérée, et définiront les mesures nécessaires pour les atteindre. Ils seront pris pour une durée de 3 à 5 ans.

Le projet de classement en aire marine gérée devrait aboutir en 2018.

« Tai nui Atea » : La plus grande aire marine gérée au monde

